

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20008 - 77ÈME ANNÉE

Les passagers venant de Paris prennent le même avion que ces marins

Les marins de la relève des équipages exclus de tout contact avec la population



Les soutiers de la mondialisation ultra-libérale sont traités de manière bien plus stricte que les passagers venant de Paris : un marin est-il plus susceptible d'attraper le coronavirus qu'un passager venant de Paris ? Les deux prennent le même avion, ils fréquentent ensemble un restaurant volant de près de 400 convives où le respect des gestes barrière est impossible. Pourquoi l'État considère-t-il que les marins sont plus susceptibles de transmettre la COVID-19 que n'importe quel autre passager d'un vol venant de Paris ?

Quelles sont les bases scientifiques d'une telle décision ? Le même principe de précaution ne doit-il pas s'appliquer pour tout le monde ?

Les marins sont les garants du fonctionnement du commerce mondial et de ses profits, car ils transportent les marchandises entre les continents. Durement touchés par les restrictions prises par les États, ils sont pu rester plus d'un an en mer sans revoir leurs familles. A La Réunion, des mesures drastiques visent cette catégorie de travailleurs.

Pour la relève des équipages, les marins n'auront aucun contact avec la population de la descente de l'avion à l'embarquement dans le navire. Tout marin non-vacciné arrivant à La Réunion devra suivre une quarantaine de dix jours. Aucune montée de personnels d'escale réunionnais n'est autorisée dans le navire si tout l'équipage n'est pas dépisté négatif à la COVID-19 au moins 24 heures avant par un laboratoire agréé par la Préfecture. Ce déploiement de précaution contraste avec ce qui est prévu pour les passagers vaccinés ve-

nant de France qui entrent à La Réunion : un simple résultat négatif à un test de dépistage suffit pour une personne vaccinée, aucun test sur place et aucune quarantaine. Les marins sont-ils plus susceptibles d'être infectés que les voyageurs aériens ?

Suite à une nouvelle accélération de l'épidémie à La Réunion marquée par l'importation du variant Omicron par des passagers vaccinés, l'État annonce une série de mesures de freinages. Les marins sont concernés par un article d'un arrêté préfectoral publié le 3 novembre. Voici ce qui est prévu pour eux :

« Les changements d'équipage des navires de commerce et de pêche à La Réunion, s'effectuent dans les conditions suivantes :

« 1. Les gens de mer qui arrivent à La Réunion par voie aérienne sont soumis aux dispositions de l'article 6 du présent arrêté.

2. Le navire a obtenu préalablement à son entrée dans les eaux territoriales françaises, une libre-pratique dans les conditions prévues par le règlement sanitaire international.

3. Les gens de mer qui arrivent à La Réunion par un navire sont autorisés à entrer sur le territoire s'ils sont munis :

a) du résultat négatif à un test à la covid-19 réalisé par un laboratoire agréé dans les 72 heures qui précèdent l'entrée sur le territoire pour un test RT-PCR et dans les 48 heures pour un test antigénique.

Toutes les personnes ne disposant pas du justificatif de leur statut vaccinal doivent être munies du

résultat négatif d'un test de moins de 24 heures avant le débarquement du navire. »

10 jours de quarantaine avant d'embarquer si pas de vaccin

b) et, en complément, pour ceux provenant d'un pays ou territoire confronté à une circulation particulièrement active de l'épidémie de la COVID-19 ou à la propagation de certains variants du SARS-CoV-2 caractérisé par un risque de transmissibilité accrue ou d'échappement immunitaire, d'un schéma vaccinal complet, avec un vaccin reconnu par la France. Sont compris dans cette interdiction les gens de mer embarqués sur un navire ayant fait escale dans un de ces territoires ou pays au COUS des quinze jours précédents.

Par exception, les gens de mer qui se rendent à La Réunion en vue d'embarquer sur un navire exploité à La Réunion et qui ne présentent pas un schéma vaccinal complet sont admis sur le territoire sous réserve d'un isolement prophylactique d'une durée de dix jours. Elles font l'objet d'un test à l'issue de cette période avant embarquement sur le navire ».

Aucun contact avec la population

4. Dès qu'elles arrivent sur le sol réunionnais, les personnes concernées par un changement d'équipage sont prises en charge par

leur compagnie ou son agent maritime et acheminées directement et sans arrêt, selon le cas, soit à leur navire soit à l'aéroport.

Durant cette période, qu'elles soient à terre ou en mer, ces personnes doivent appliquer les gestes barrières et porter un masque de protection. Lorsque la relève a lieu sur rade, les gens de mer sont regroupés dans la zone d'attente extérieure de la gare maritime jusqu'à leur prise en charge.

Aucune montée dans le navire si tout l'équipage n'est pas dépisté négatif à la COVID-19

5. Lorsqu'un navire doit recevoir à son bord, pendant l'escale, des personnes chargées de l'avitaillement, de la maintenance, de l'entretien ou de réparations, leur accès à bord est subordonné au résultat négatif d'un test RT-PCR ou antigénique à la covid-19 réalisé sur l'ensemble de l'équipage par un laboratoire agréé dans les 72 heures qui précèdent l'entrée sur le territoire.

6. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux personnes embarquées à bord des navires de commerce ou de pêche basés à La Réunion qui reviennent d'une expédition sans escale ou avec escale uniquement dans des zones exemptes de la COVID19.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Ben Bella : l'homme, le mythe et l'histoire

Avant-dernier des cinq garçons d'une fratrie de huit, Ahmed, le futur premier président de l'Algérie indépendante, est donc marocain et « berbère » par ses origines, rural et provincial par son statut social. C'est aussi un scolaire, son père n'ayant pas fait pas obstacle à son inscription à l'école coloniale, ni au prolongement de sa scolarité au-delà du certificat d'étude. Il est même inscrit au célèbre collège De Slane, à Tlemcen, où les enfants doués de « l'élite indigène » persévèrent parfois jusqu'au bac pour tenter le grand saut à Alger ou en France, et réaliser le rêve de l'époque : devenir avocat, médecin, ou pharmacien.

En juin 1940, il se distingue dans la défense anti-aérienne de la ville, avant d'être démobilisé un mois plus tard, avec la Croix de guerre, et de regagner son village, où il reprend le fondouk et le travail de la terre, sans enthousiasme.

Trois années passent sans que rien ne change. Il rejoint le MTL, le parti indépendantiste de Messali, au cours de l'année 1946. Dès lors, il est de toutes les réunions officielles, et mène l'offensive contre le pouvoir local.

Mais tout s'accélère. En moins de deux ans, son statut change du tout au tout. Coopté au comité central de son parti, Ben Bella est également appelé à rejoindre l'Organisation Spéciale (paramilitaire), alors en voie de constitution. Il passe dans la clandestinité, supervise la mise en place de l'OS en Oranie, dont il devient le premier chef régional, et prépare avec Ait-Ahmed, qui dirige l'opération, le « hold-up » de la poste d'Oran. La crise interne au MTL lui offre de nouvelles opportunités. L'exclusion de Lamine ne lui nuit pas, l'affaire dite « berbériste » lui profite. Après avoir été coopté au CO, le comité de coordination inter-wilayas, pièce essentielle de l'appareil politique du parti, Ben Bella est promu à la tête de l'OS, à l'automne 1949. Personne ne le connaît, en dehors de sa ville natale. Pourtant, l'ancien adjudant des Tabors est d'ores et déjà l'un des cinq ou six principaux dirigeants du premier parti politique algérien.

Mais très vite, la tête de l'insurrection échappe au duo Ben Bella-Boudiaf. Entre temps, un véritable pôle de pouvoir s'est constitué à partir d'Alger, autour d'un nouveau duo, formé cette fois de Krim, chef de la zone III (Kabylie), et de Abbane, un ancien cadre PPA sorti de prison, début 1955.

Huit mois plus tard, Abbane impose l'idée d'unité nationale sous une seule bannière, ouvrant les rangs du FLN aux anciennes forces politiques : « centralistes », UDMA, Ulémas, PCA, sous condition de se dissoudre dans le Front. Le congrès de la Soummam est son œuvre. Il dote le couple FLN-

ALN d'une direction collégiale, unifie l'Armée, rationalise son organisation, impose le primat du politique sur le militaire, et de l'intérieur sur l'extérieur. Abbane en devient pour six mois le véritable leader. Ben Bella, tenu à distance, suspect de vouloir imposer son leadership sous la tutelle de l'Égypte, est incontestablement le grand vaincu de ces premières « assises de la Révolution ».

À la fin de la guerre toutefois, les cartes sont une nouvelle fois rebattues. Promu chef d'État Major, Boumédiène réduit progressivement les trois B au rôle de faire-valoir, puis s'oppose directement à Ben Khedda, président du GPRA, qui tente en vain de le destituer. Le futur « groupe d'Oujda » qu'il dirige détient la force armée la plus cohérente et la mieux équipée, mais pas la légitimité politique et historique.

Tandis que s'achèvent les négociations à Evian, il sonde Boudiaf, qui se refuse, contacte alors Ben Bella, qui voit immédiatement le balancier de l'histoire revenir vers lui.

Dans son discours d'investiture en tant que président du Conseil, Ben Bella se réclame des devoirs de la Révolution envers le peuple, au nom du sacrifice du million de shouhadas (martyrs), mais annonce aussi la nécessité d'une nouvelle Révolution, sociale et non plus politique, plus difficile encore que la précédente, et qui a pour nom Socialisme. Auréolée par le prestige de sa Révolution, l'Algérie constitue un modèle pour les peuples du Tiers-Monde et la lutte contre l'impérialisme. Alger devient le meilleur soutien des mouvements révolutionnaires, notamment en Afrique, si bien que la capitale algérienne est bientôt surnommée « la Mecque des mouvements de libération ». Che Guevara, Nelson Mandela ou encore Amílcar Cabral y ont séjourné et s'y sont entraînés avec l'aide de l'Algérie à mener le combat chez eux.

Cependant, des divisions apparaissent, et le Président est destitué en juin 1965 pour voir Houari Boumédiène (Ministre de la Défense) lui succéder. Ce changement à la tête de l'État n'affectera pas le cap fixé sur la politique socio-économique et la position de l'Algérie sur la scène internationale.

« Vous savez les chars, ça donne toujours des idées » Ahmed Ben Bella

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

In sèl rovandikassion just :

K'i dékolonize foutor d'in sor !

Mézami ala ankòr i mandatir k'i sava fini. Ala ankòr sikan d'passé san ké La rényon épi lé zot péi loutre-mèr i fé lo bon kalitatif nou la bézoin. Ni réklame pars sa lé bon pou nou épi lé rézonab.

Ni rode noute vré dévlopman é ni oi touzour pa arivé. Lo sistème dé kontoir kolonyal i kontinyé pou nou konm pou plizyèr péi l'outre-mer é sa i kontiny poze lanspèk dsi noute shomin pou lo dévlopman. Si mi di nou la tro sibi, lé possib in pé va di nou la fine gagn in bonpé.

Poitan si nou la fine fé in gran parkour d'vi, ni rapèl koman gouvèrnman apré gouvèrnman La franss la pa aksèpe ni dévlope nout lékonomi é bien sir noute l lanploi épi ni kass an ème tan zot lojik de kontoir.

Antanssion mi di pa ké la pa fé arienn issi shé nou, mi panss mèm la bonpé d'shoze dsi lo plan sosyial, dsi lo plan sanitèr é dsi lo plan lédikassion, épi d'ote plan ankòr mé konm di l'ote landroi lo ba i blèss sé lékonomi d'prodikssyon. Sé la ké la mète anou tro d'lanspèk.

Sé zistoman la ké ni oi bande lobby kolonyal épi néo-kolonyal apré mète anou dopi dé zané é dé zané dann la difikilté. Sé la ké ni oi lo pouvoir santral apré favorize la politik bande réaksyonèr, pou anpèsh anou avanssé.

San alé pli loin, ni di, gouvèrnman la tienbo lo rin bande lobby kolonyal é la anpèsh lo dévlopman noute lékonomi d'prodikssyon. K'i dékolonize in pé, foutor d'in sor.

Justin